



Formation

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DURÉE :

1 JOURNÉE

(7 HEURES, DE
9H À 17H)

Points forts :

Remise d'une attestation de stage

Remise du support détaillé

Formation interactive entre les élus

Débat avec un intervenant extérieur

Pour qui ?

- ➔ Tous les élus du CSE
- ➔ Nouveaux mandats

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Objectifs pédagogiques :

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 6 septembre 2018, bouleverse largement l'univers de la formation professionnelle, tant du point de vue des droits, des obligations, des structures que des dispositifs. Encourageant très largement les actifs à devenir « acteurs » de leurs parcours professionnels et de leur montée en compétences, la connaissance des principaux dispositifs de formation devient aujourd'hui nécessaire pour tous

- ➔ Cerner le nouveau cadre législatif actuel de la formation professionnelle
- ➔ Identifier les grands changements apportés par la réforme de 2018
- ➔ Acquérir une connaissance approfondie des différents dispositifs de formation

Animatrice :

Charlotte LEFEBVRE
Michel GIROUX

¹ groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme :

Matin :

Rappel historique des réformes de la formation professionnelle

Une nouvelle cartographie des acteurs de la formation professionnelle

Impacts de la loi « CAP » pour les salariés

- Monétisation du compte personnel de formation (CPF)
- Une « appli » pour mobiliser son CPF
- Le CIF disparaît ; le CPF de transition professionnelle, plus restrictif, lui succède
- Le Conseil en Évolution Professionnelle réaffirmé comme un droit gratuit
- Tutoriel : ouvrir son compte formation

Après-midi :

Impacts de la loi « CAP » pour les entreprises

- Une redéfinition de l'action de formation
- Le « plan de formation » devient « plan de développement de compétences »
- Intégrer le CPF dans sa politique formation via un accord collectif
- Une cotisation unique versée à l'URSAFF : fin du rôle collecteur des OPCA
- Le bilan à 6 ans perdure : la notion de formation obligatoire devient clé
- La période de professionnalisation disparaît et est remplacée par PRO A
- Les contours de l'alternance évoluent

Planning de mise en œuvre de la réforme

Les enjeux qui se posent à vous/à l'entreprise

Le programme proposé ici n'est qu'indicatif. En fonction des besoins et des enjeux des stagiaires qui seront questionnés en amont de la formation, il fera l'objet d'adaptations. Des ateliers peuvent notamment être organisés : atelier "construction de tableaux de bord", atelier "rédaction d'une note de communication à l'usage des salariés", atelier "check-list avant négociation de l'accord CPF", etc.

Dates prévisionnelles :

Mardi 10 septembre à Paris

Mardi 17 septembre à Paris

Mardi 24 septembre à Paris

Jeudi 10 octobre à Paris

Jeudi 17 octobre à Paris

Jeudi 24 octobre à Paris

(11^e arrondissement)